FICHE SIGNALÉTIQUE

SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SECURTE DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SECCIÓN 1 IDENTIFICATION- PRODUIT ET COMPAGNIE

Ground Force GS[MC] Appât Rongeur de Champ

LPA No. 28142 (commercial), promulgué 5 septembre 2007

Autre appellation: Rodenticides anticoagulants (appâts prêts à servir)

Fabricante: **Liphatech, Inc.**
3600 W. Elm Street, Milwaukee, WI, 53209 USA

Téléphone d'urgence: 414-351-1476, 8h à 16h30 CST, du lundi au vendredi

Après les heures d'ouverture: Appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300

SECTION 2 DÉSIGNATION DES DANGERS

Urgence - vue d'ensemble: Peut être nuisible ou mortel par ingurgitation ou absorption par la peau car le produit peut diminuer la coagulabilité du sang et causer de l'hémorragie.

Voies d'entrée: Orale (ingurgitation), dermique (absorption par la peau)

Effets aigus (signes et symptômes de surexposition):

- Yeux: Peut causer une irritation bénigne et temporaire des yeux.

- Peau: Peut être nuisible par absorption par la peau. Symptômes de toxicité, entre autres: léthargie, perte d'appétit, coagulabilité moindre du sang.

- Inhalation: Vu sa forme solide, l'inhalation est improbable.

- Ingestion: Peut être nuisible ou mortel pour qui l'avale. Symptômes de toxicité, entre autres: léthargie, perte d'appétit, coagulabilité moindre du sang.

Effets chroniques: L'exposition prolongée et/ou répétée à de faibles doses du produit peut amener une toxicité cumulative. Symptômes de toxicité, entre autres: léthargie, perte d'appétit, coagulabilité moindre du sang. Les désordres du sang peuvent être aggravés.

SECTION 3 DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

Composant dangereux:	Numéro CAS:	Concentration en %:	TLV ACGIH:	STEL ACGIH:
Chlorophacinone	3691-35-8	0,0025%	Non attribuée	Non attribuée

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Yeux: Rincer abondamment à l'eau. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste.

Peau: Laver au savon et à l'eau. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation: Transporter la personne à l'air frais. Faire appel au médecin.

Ingestion: Appeler le médecin ou le centre antipoison immédiatement. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement LPA lors de la visite chez le médecin. Donner au patient un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en touchant l'arrière de la gorge avec le doigt ou un objet non pointu; répéter jusqu'à ce que le vomi soit clair. Ne pas faire vomir une personne sans connaissance ni lui donner quoi que ce soit par la bouche.

Avis au médecin: La vitamine K_1, par injection intra-musculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent. Contient du blé, qui peut causer une réaction allergique chez les personnes susceptibles.

SECTION 5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Conditions d'inflammabilité: Peut brûler aux températures >190 °C. (375 °F.)
Moyens d'extinction: Employer les moyens appropriés au feu ambiant.
Tout produit de combustion dangereux: Oxydes de carbone
Directives de lutte contre l'incendie: Ceux qui combattent l'incendie doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome (masque complet) et des vêtements protecteurs complets.

SECTION 6 DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS-MESURES

Isoler et circonscrire le déversement. Restreindre au personnel nécessaire l'accès au lieu de déversement. Ne pas permettre aux matières déversées d'entrer dans les égouts, cours d'eau ou autres eaux. Écoper les matières déversées et les mettre dans un contenant fermé et étiqueté pour leur usage our leur élimination.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention: Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les bras, les mains et le visage avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger,de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tobac ou d'aller aux toilettes. Ne pas placer l'appât dans les endroits où il y a une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces qui pourraient entrer en contact avec des aliments.

Exigences d'entreposage: Entreposer les appâts dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer le produit dans un endroit froid et sec, dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux domestiques et aux animaux sauvages. Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Matériel personnel de protection: Utiliser des gants lors de la manutention de l'appât et de l'élimination des rongeur morts, des contenants vides et des appâts non-comsommés. Ce n'est pas nécessaire d'utiliser un respirateur dans un usage conforme aux directives de l'étiquette. Ne jamais manger, boire ou fumer à l'endroit du travail. Appliquer une bonne hygiéne personnelle après avoir employé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de rue.

Méchanismes techniques à utilser: Nulle ventilation particulière ne s'impose dans la manutention et l'utilisation normales du produit quand on suit le mode d'emploi.

Délai de sécurité après traitment: Non attribuée
Valeurs limites d'exposition ou valeurs limites biologiques: Non attribuée

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, apparence et odeur: Les grains de blé, couleur vert, l'odeur de grain cru. Seuil de perception de l'odeur: Indéterminée.

Densité spécifique:	1,25 g/cc	**Solubilité à l'eau:**	Négligeable
Le pH:	Sans objet	**Volatilité (% du vol.):**	Sans objet
Densité de vapeur:	Sans objet	**Pression de vapeur:**	Sans objet
Point d'ébullition:	Sans objet	**Point de congélation:**	Sans objet

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Sans objet
Point d'éclair (ASTM D92): >190 °C.
Temp. d'auto-inflammation: Indéterminée
Limites d'explosion inférieure: Sans objet, Limite supérieure: Sans objet
Sensibilité au choc mécanique ou décharge électro-statique: Sans objet

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions d'instabilité chimique: Aucune
Nom des substances/catégories de incompatibilité: Aucune
Conditions de réactivité: Aucune
Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone

SECTION 11 DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'entrée et Effets de l'exposition: Voir Section 2
Effets sur les yeux: Irritation bénigne et temporaire
Effets aigus - voie orale: DL_{50} (v. orale, rat): >5000 mg/kg
Effets aigus de l'inhalation: CL_{50} (rat, 4 h): >5000 mg/mètre cube
Effets aigus-voie dermique: DL_{50} (v. derm.,lapin): >2000 mg/kg
Irritation de la peau: Non irritant
Sensibilisation: Ne sensibilise pas la peau ou les voies respiratoires
Cancérogènicité et mutagénicité: Aucune
Tératogénicité et embryotoxicité: Aucune
Toxicité pour la reproduction: Aucune

SECTION 12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs. Les appâts traités doivent être gardés dans des points d'appât inviolables, ils doivent être placés dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux domestiques et aux animaux sauvages. Afin d'empêcher les oiseaux non-ciblés et les autres animaux d'avoir accès aux carcasses empoisonnées, les rongeurs morts doivent être enveloppés sécuritairement et déposés dans des contenants fermés. Les porter au site d'enfouissement sanitaire provincial, ou au site municipal. Sinon, envelopper sécuritairement les carcasses et les enterrer à une profondeur inaccessible aux pilleurs.

SECTION 13 À CONSIDÉRER POUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'élimination. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

SECTION 14 DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Non réglementé comme matière dangereuse pour tout moyen de transport à l'intérieur des États-Unis et du Canada.
Classe de risques, groupe d'emballage, numéro UNO: Sans objet

SECCIÓN 15 DONNÉES DE RÉGLEMENTATION

Lire au complet l'étiquette du produit avant d'employer ce rodenticide. Respecter avec soin les précautions, le mode d'emploi et les restrictions d'emploi que porte l'étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 16 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Fiche préparée par: T. Schmit Date: 5/12/2011

Les renseignements de la présente fiche signalétique sont tenus pour exacts au moment de la publication. Nulle garantie, expresse ou tacite, n'est offerte à l'égard de ces renseignements. Ces données peuvent ne pas être appropriées à toutes les applications et l'usager doit déterminer si elles sont appropriées en considération de la façon de faire, des conditions d'utilisation, de l'entreposage ou de la réglementation locale.